



Conseil général du 20 avril 2026

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Beat Holzer
« STOP AUX BUS DANS LE VILLAGE »

Objet de l'interpellation

- Suppression des arrêts « Village-Hôpital » et « Réservoir » ;
- Aménagement de deux arrêts au lieu-dit « la Meunière » ;
- Aménagement d'un arrêt dans les 2 sens intitulé « Tennis ».

But

- Réduire les nuisances sonores et améliorer la sécurité dans le village.

Instances consultées

- **Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)**, Madame Mathilde BEAUD, Responsable du développement de l'offre du transport public ;
- **TRAVYS SA**, Monsieur Frédéric DUCOMMUN, Chef du service Etude et Planification de l'Offre ;
- **VOYER REGION NORD (DGMR)**, Monsieur Claude MULLER.



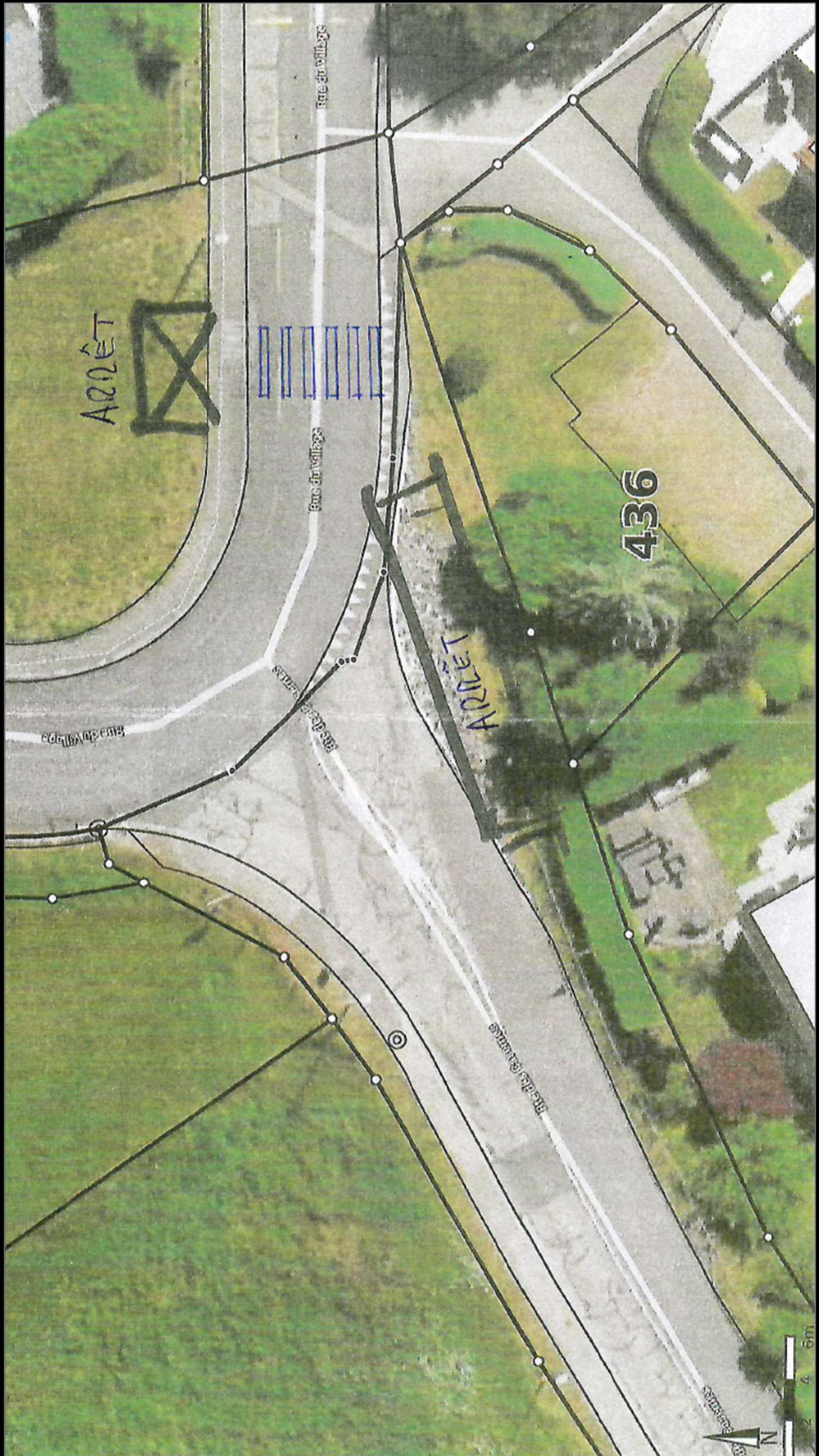
AVANTAGES & DÉSAVANTAGES

Avantages : 

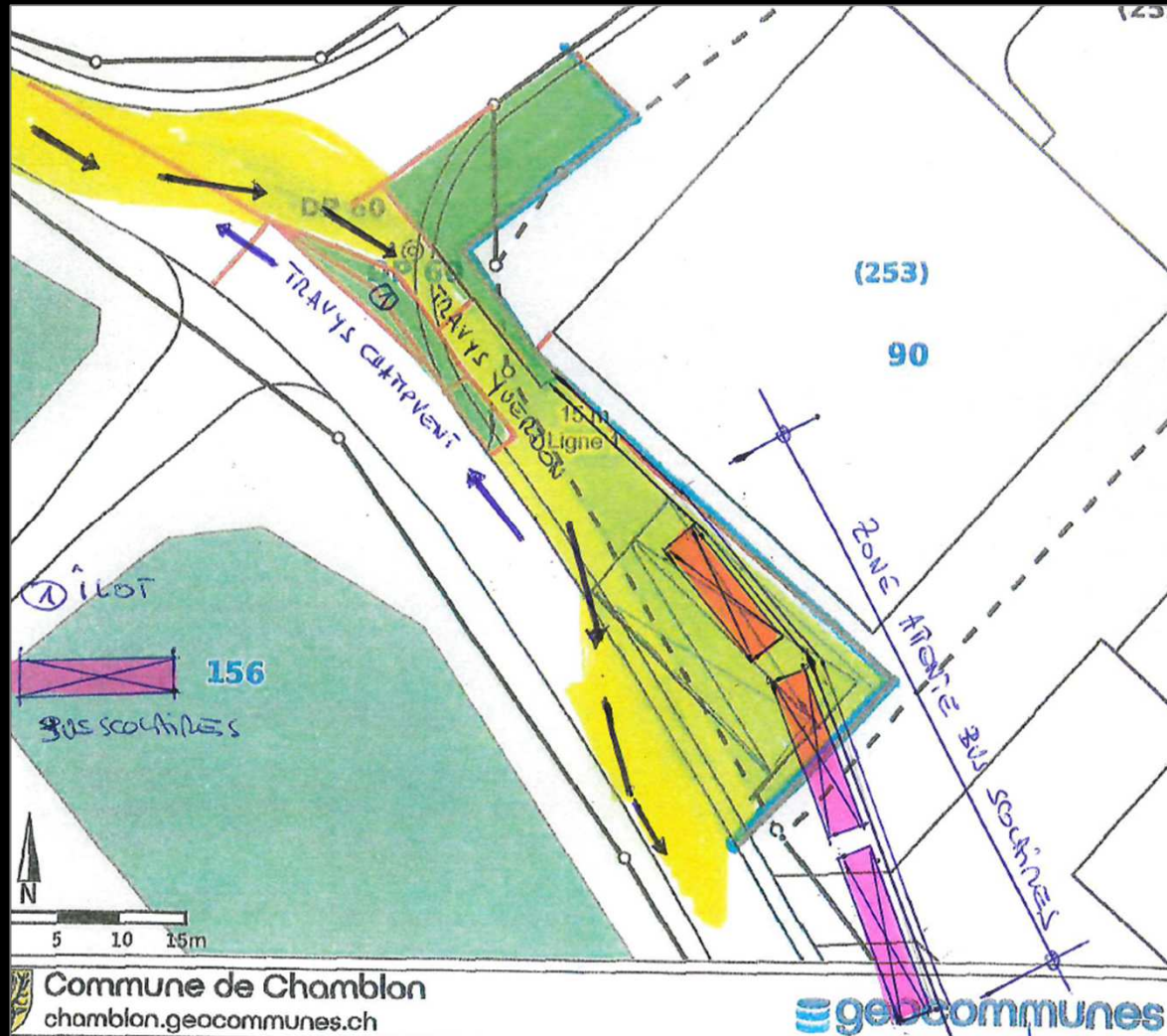
- Exploitation nettement plus favorable pour la circulation des bus avec même une possible diminution du temps de parcours ;
- Sécurité accrue notamment pour les piétons et spécialement les enfants allant à pied à l'école ;
- Diminution importante des nuisances sonores à l'intérieur du village.

Désavantages : 

- 1) Perte d'attractivité des transports publics. Au-delà d'environ 300 m. à pied, les usagers ont tendance à reprendre leur voiture, ce qui va à l'encontre des buts poursuivis en matière de gaz à effet de serre (GES). Résultat : perte de clientèle, donc potentiellement risque d'une diminution du nombre de courses sur la ligne ainsi que du cofinancement fédéral qui est lié, puisque ce cofinancement est conditionné à une certaine adéquation entre l'offre et la demande ;
- 2) Péjoration pour les personnes âgées et celles à mobilité réduite. La pente du trottoir allant de l'arrêt actuel de « la Meunière » jusqu'au village est de l'ordre de 7 à 8 %, soit au-dessus de la norme qui admet au maximum 6 % ;
- 3) Sécurité difficile à réaliser pour l'accès des usagers qui vont à Yverdon à l'arrêt de bus « la Meunière ».



4) Danger accru pour les manoeuvres des bus à l'arrêt « Tennis » ;



- 5) Nouveau quartier prévu sur le terrain de l'Hôpital. Distance jusqu'aux arrêts « la Meunière » d'env. 450 m, contre env. 250 m, actuellement, même problématique que sous chiffre 1 « Perte d'attractivité des transports publics » ;

- 6) Ordonnance sur la circulation routière (OCR) à respecter. L'arrêt volontaire est interdit aux endroits dépourvus de visibilité, notamment dans les tournants et au sommet des côtes ainsi qu'à leurs abords, aux intersections, ainsi qu'avant et après les intersections à moins de 5 m, de la chaussée transversale. Un arrêt, même de bus, n'est donc pas autorisé dans un carrefour ;

- 7) Aménagements (travaux) très conséquents des nouveaux arrêts. Grosse emprise pour les plateformes, notamment pour accueillir les bus articulés. Prix estimatifs selon Monsieur Beat HOLZER, « la Meunière » CHF 102'000.-, « Tennis » CHF 290'000.- soit, au total CHF 392'000.- + honoraires ingénieurs, géomètres, soit env. CHF 450'000.-. Pas de subventions possibles sauf éventuellement pour les accès pour personnes à mobilité réduite (PMR).

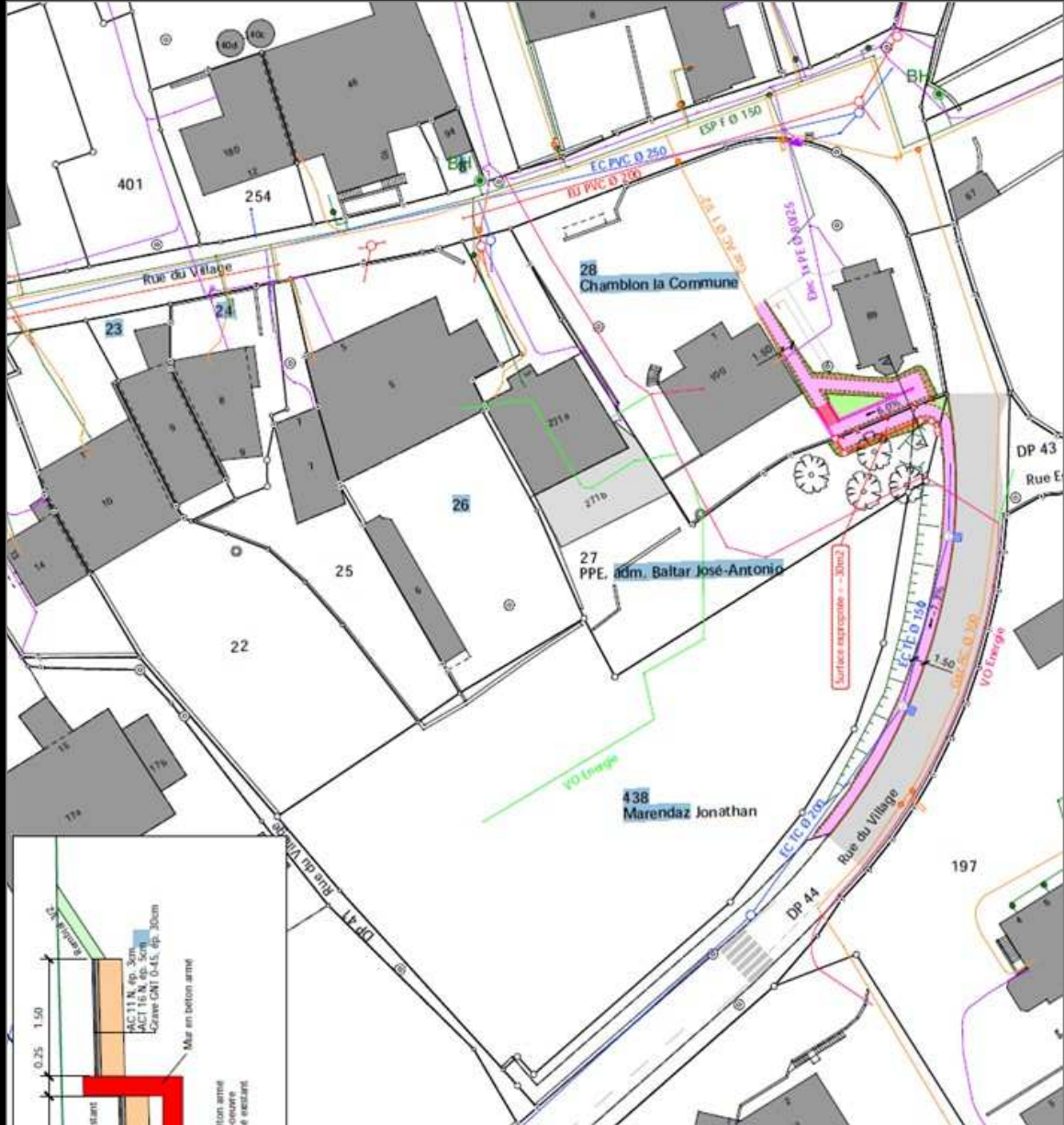
FUTUR

Nuisances sonores

- Réduction de quelques courses à partir de 2028 avec réouverture de la gare d'Essert-sous-Champvent. **Non significatif.**
- Le passage à l'électrification des bus réduirait les émissions sonores. Selon TRAVYS, ce n'est pas prévu à court terme, mais il y aura certainement des bus électriques dans un horizon non encore défini.

Sécurité

- Il reste une possibilité que nous avons envisagée en 2021, la création d'un trottoir et d'une rampe. Nous n'avons pas poussé l'étude plus loin, cette option nous paraissant hors de prix.



- On peut imaginer dans un futur plus ou moins lointain que des véhicules autonomes plus petits remplaceront les bus actuels et que les dangers seront réduits au niveau du passage le plus étroit au niveau de la chapelle.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité conclut au rejet de l'interpellation de Monsieur Beat HOLZER.

**Merci
pour votre attention !**